



SOMMAIRE

Focus
Inclusion numérique

Éthique et données	2
Desmha	2
Guide de l'aide alimentaire en Hauts-de-France	3
Communauté d'agglo de Saint-Quentin : état des lieux socio-sanitaire	4
L'inclusion numérique	5
L'emploi numérique	5
État des lieux régional	6
La stratégie nationale pour un numérique inclusif	6
Les cinq chantiers du plan d'action régional	7
La lutte contre l'illectronisme	8
Lus pour vous / À lire	9
La stratégie de lutte contre la pauvreté	10
Ma santé 2022 : un nouvel engagement	10
Les soins de longue durée vus de l'Europe	11
Agenda	12

RÉGION

Éthique et données

La plateforme sanitaire et sociale organise sa première journée annuelle le 6 décembre à Douai sur la dimension éthique du recueil des données

Le recueil des données, et notamment des données à caractère personnel, est en pleine révolution. Le Règlement général de protection des données (RGPD) en application depuis mai 2018 vise à accroître la protection de tout un chacun sur l'utilisation de nos données personnelles.

L'information est aujourd'hui au cœur du système sociétal, qu'il soit commercial ou orienté vers la recherche.

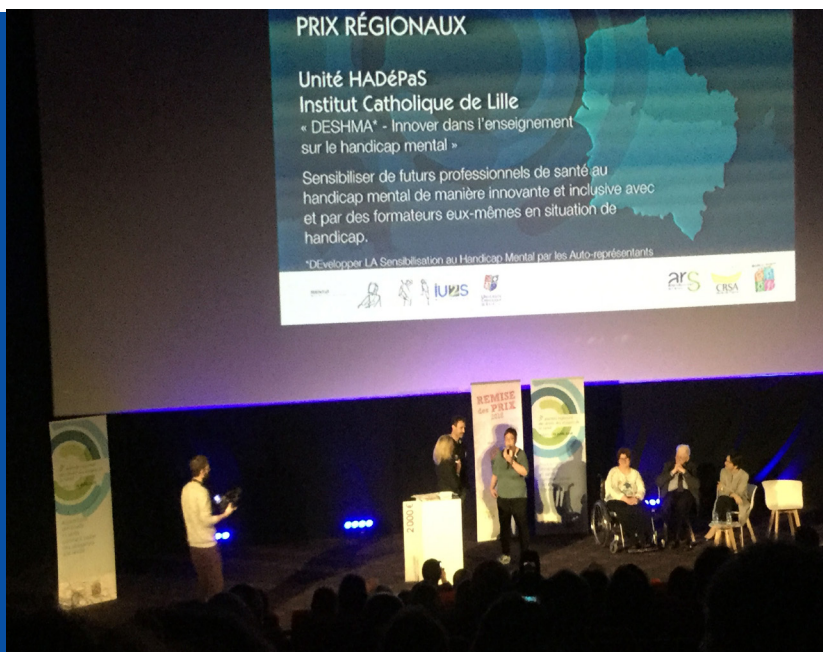
Le RGPD rend obligatoire que nous soyons informés de ce qui pourrait être fait de nos données, que nous soyons conscients des dangers auxquels nous pourrions éventuellement nous exposer et que nous ayons librement consenti à leur utilisation.

Dans ces conditions, le recueil des données, qu'elles soient issues d'enquêtes ou de bases médico-administratives, leur partage au sein de la communauté scientifique ou à tous via l'*open data*, posent incontestablement des questions éthiques et déontologiques auxquelles essaiera de répondre cette journée annuelle. La Cnil, la Drees, le Défenseur des droits, l'espace éthique régional essaieront, chacun de leur point de vue, d'avancer les éléments d'une culture de l'éthique de la donnée, de son recueil à son utilisation.

 [S'inscrire sur pf2s.fr](http://pf2s.fr)



Entré en vigueur le 25 mai 2018, le RGPD modifie très largement le recueil des données à caractère personnel et leur traitement.



Remis lors de la 3^e journée régionale des droits des usagers de la santé le 18 avril 2018 à Amiens, Deshma a obtenu un grand prix régional et a été lauréat national.

RÉGION

Desmha : handicap et université

Lauréat du label Droits des usagers de la santé, Desmha veut mettre l'expérience du handicap au cœur des cours universitaires.

Aujourd'hui certificat universitaire, Desmha (prononcer : dézma), *Développer la sensibilisation au handicap mental par les auto-représentants - Innover dans l'enseignement sur le handicap mental* est porté par l'unité HADéPaS de l'Institut catholique de Lille. Il a débuté fin 2016 et visait deux objectifs : construire un programme de formation pour sensibiliser des étudiants à l'expérience des personnes en déficience intellectuelle (leurs vécus, capacités et compétences) ; établir une participation effective de ces auto-représentants à la pédagogie. Les personnes qui participent n'étaient pas seulement témoins : elles devenaient des formateurs à part entière dans l'élaboration et la délivrance des savoirs les concernant. Six duos (personne en situation de handicap-enseignant) se sont ainsi formés pour construire dix-huit heures de cours et évaluer les étudiants. Une prochaine promotion du certificat est visée pour janvier 2019.

@ Agnes Darripe
@ Cédric Routier
université catholique de Lille

 [En savoir plus sur pf2s.fr](http://pf2s.fr)

RÉGION

Guide de l'aide alimentaire en Hauts-de-France

Ce guide d'accompagnement et de bonnes pratiques est destiné aux opérateurs de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire

Le projet d'élaborer un guide partenarial d'accompagnement des opérateurs de l'aide alimentaire est apparu en Hauts-de-France suite au partenariat mis en place entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSJS), la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et l'agence régionale de santé (ARS).

Ce guide a pour but d'informer les structures de la région en matière de réglementation (habilitations et réglementation européenne relative au fonds européen d'aide aux plus démunis, FEAD), de recommandations de bonnes pratiques (alimentation saine et variée, accompagnement social des bénéficiaires...) et de soutien à la vie associative. Il met également en lumière les bonnes pratiques et actions innovantes mises en œuvre en Hauts-de-France.

Il a ainsi vocation d'informer et d'outiller les structures pour gérer leur activité d'aide alimentaire et accompagner au mieux les bénéficiaires.

Il a été présenté pour la première fois officiellement lors du comité régional de l'alimentation (Cralim) qui a eu lieu le 20 juin 2018 à Roubaix.

Anne Duchemin
DRJSJS

 [Télécharger le guide](#)



L'aide alimentaire est à la croisée de plusieurs enjeux en matière de politiques sociales, de santé et d'alimentation (lutte contre le gaspillage alimentaire notamment). Le secteur fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics depuis la mise en place en 2014 des habilitations pour les associations d'aide alimentaire, et des contrôles réalisés par les DRJSJS (instruction ministérielle du 10 janvier 2017). Les États généraux de l'alimentation qui ont eu lieu en 2017 ont également mis en lumière le besoin d'agir en inter-ministérielle dans ce domaine et d'accompagner et outiller au mieux les acteurs de l'aide alimentaire.

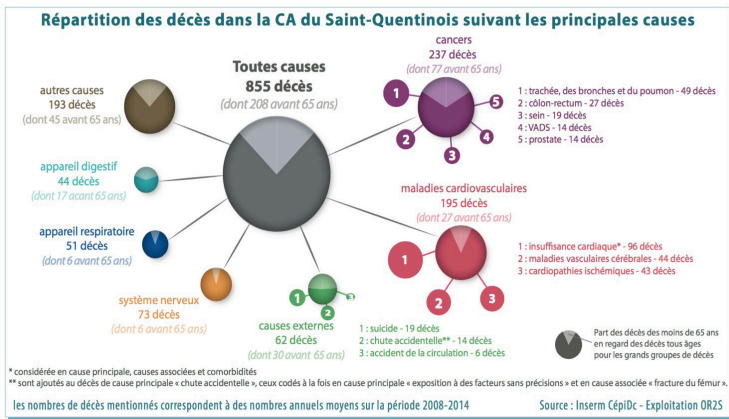
23 projets ont été financés en 2018 par l'appel à projets de la Draaf



La frise gourmande exposée lors du Cralim 2018



Le 20 juin 2018 se tenait le comité régional de l'alimentation (Cralim) devant 160 personnes. Le préfet a souligné l'enjeu majeur que représente la qualité de l'alimentation et la transition alimentaire



Les principales causes de mortalité sont les cancers et les maladies cardio-vasculaires, avec une surmortalité qui s'accroît avec le niveau national. Les suicides et accidents de la vie courante sont importants chez les hommes.

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin : état des lieux socio-sanitaire

L'état des lieux socio-sanitaire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois repose sur le traitement d'indicateurs qui abordent différentes dimensions : situation démographique, offre de soins et de services, et état de santé.

La plupart des indicateurs traduisent un contexte social plutôt défavorable au regard des valeurs régionales comme nationales. En constante augmentation, le chômage concerne plus d'un actif sur cinq, supérieur aux niveaux national et régional. Il touche particulièrement les jeunes : plus de 45 % chez les 15-24 ans. Le tissu d'actifs repose sur une forte présence ouvrière mais il est plus lâche en cadres et professions intellectuelles supérieures. Près des deux tiers des foyers fiscaux sont non imposés avec des revenus inférieurs aux revenus annuels moyens nationaux comme régionaux. Les taux d'allocataires pour le revenu de solidarité active (RSA) et pour l'allocation aux adultes handicapés sont élevés. Le niveau de diplôme est ainsi plus faible qu'en France avec plus d'un jeune de 25-34 ans non scolarisé sur cinq peu ou pas diplômé, soit 50 % de plus qu'à l'échelon national.

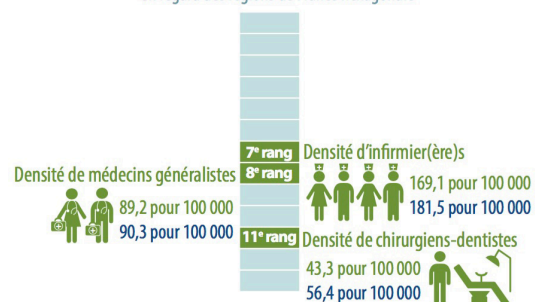
La densité de professionnels de santé est relativement bonne, due principalement à l'offre de soins de Saint-Quentin. Toutefois, nombre de ces professionnels se doivent de compenser la pénurie des EPCI limitrophes, ce qui entraîne un vrai déficit sur une zone plus large englobant la CA du Saint-Quentinois. Seules les taux des infirmiers (ères) et des pharmaciens sont plutôt satisfaisants sur l'ensemble de la zone avec une densité supérieure à la moyenne nationale.

En ce qui concerne l'état de santé, l'espérance de vie se situe bien en retrait des moyennes régionale et nationale, tant chez les femmes que chez les hommes. L'écart avec le niveau national tend à s'accroître, comme c'est le cas également pour les deux principales causes de décès que sont les cancers et les maladies cardiovasculaires. Il faut également signaler la surmortalité masculine pour les suicides et les accidents de la vie courante. La mortalité évitable est importante, tant dans la seule communauté d'agglomération qu'en élargissant aux EPCI limitrophes.

Professionnels de santé libéraux

au 1^{er} janvier 2017

Classement des Hauts-de-France en regard des régions de France hexagonale



Sources : Adeli 2017, Drees / Asip-Santé - RPPS 2017, Insee RP - Exploitation OR2S

[Lire la suite sur pf2s.fr](#)

L'inclusion numérique

La DRJSCS Hauts-de-France et le CCAS d'Amiens co-animent l'axe 3 du SIILAB (laboratoire d'innovation territoriale, lauréat de l'appel à projets programme d'investissement d'avenir (PIA) portant sur la lutte contre l'illectronisme dans les Hauts-de-France.

Avec la transition numérique de l'État qui s'accélère et la dématérialisation des démarches administratives, il faut aujourd'hui maîtriser l'outil numérique pour pouvoir accéder à ses droits. Or, cela peut être facteur d'exclusion pour les personnes vulnérables n'y ayant pas accès ou ne le maîtrisant pas. Treize millions de personnes seraient concernées en France. Au-delà des usagers, les travailleurs sociaux, les professionnels accompagnants et les bénévoles sont eux-mêmes confrontés à ce changement et à l'évolution des pratiques et des métiers que cela implique.

Fort de ce constat, le binôme État/collectivité territoriale a concentré la réflexion autour de trois enjeux : accessibilité à l'outil numérique, accompagnement et formation à l'usage du numérique (pour les usagers et les accompagnants) et simplification/dématérialisation des démarches administratives en Facile à lire et à comprendre (FALC).

Ce binôme s'est aujourd'hui entouré d'un large partenariat public/privé pour faire avancer les travaux : services de l'État, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, organismes de formation, association...

Pour autant, l'inclusion numérique n'est pas une revendication formulée par les citoyens. Au contraire pourrait-on même avancer si l'on considère que près de la moitié des Français (40 %) redoute de faire des démarches en ligne ! Les trois-quarts de la population se disent cependant prêts à adopter plus ou moins progressivement les services numériques selon la Mission société numérique.

Car au-delà de l'appropriation de nouvelles technologies, c'est bien la question de l'acceptation sociale qui est en jeu dans le recours à de nouvelles pratiques pour que l'objectif de 100 % de dématérialisation de démarches administratives soit atteint en 2022. C'est à dire... demain !



L'emploi numérique

La commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP) publie une étude prospective sur les métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et des études dans la région Hauts-de-France.

L'économie de la région s'orienterait vers la connaissance et l'innovation avec dix incubateurs, quinze clusters et huit pôles de compétitivité hébergés.

Si le numérique emploie quelque 18 800 salariés dans plus de mille établissements, le déficit annuel de la région serait de 500 candidats.

Les développeurs sont les plus recherchés (46 % des recrutements envisagés), loin devant les data-analystes (10 %), les chefs ou directeurs de projet (9 %).

L'étude propose une série d'actions pour accompagner la formation des jeunes et l'acquisition de compétences clés : adaptation de l'offre de formation, développement des liens entre entreprises et établissements de formation, meilleure adéquation entre besoins des professionnels et offre de formation

État des lieux régional

Trois études sur l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme ont été commanditées en 2018 par la DRJSCS Hauts-de-France et le CCAS d'Amiens. Elles s'inscrivent dans une recherche d'évaluation qualitative et quantitative des ressources sur le territoire

Deux études ont été pilotées par l'université de Lille. L'une vise à quantifier et qualifier les dispositifs présents dans les Hauts-de-France concernant la lutte contre l'illectronisme menée par l'UFR de Géographie et d'Aménagement (cf. page 8). L'autre, menée dans le cadre du Master 2 Stratégies de Développement Social, propose une « réinterprétation sociologique de l'apparition de « l'illectronisme », en tant que nouvelle problématique sociale, symptomatique d'une société en pleine transition numérique.

Cette enquête qualitative réalisée sur trois territoires des Hauts-de-France (l'EPCI Lens-Liévin, Amiens métropole et la Thiérache)



auprès de quarante-sept personnes montre comment la dématérialisation administrative redéfinit les conditions d'accès aux services publics et l'accès aux droits sociaux de deux publics jugés « vulnérables » face à la fracture numérique : les personnes âgées et les personnes en situation de précarité. Elle énonce quelques préconisations pour rendre la transition numérique des services publics la plus inclusive possible, tout en exprimant les facteurs de risque de non-recours aux droits sociaux inhérents à l'usage de l'e-administration. Elle révèle les perceptions qu'ont ces usagers de l'e-administration et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour y pallier. Ce rapport propose aussi une déclinaison des usages numériques de ces usagers.

La troisième étude menée par l'institut régional du travail social des Hauts-de-France (Ingénierie sociale) est une évaluation qualitative et quantitative des ressources du territoire. Son objectif fut d'étudier les pratiques de travailleurs sociaux et d'analyser les besoins dans leur accompagnement des personnes en situation d'illectronisme.

Cinq villes représentatives de la région par leur taux de pauvreté et de densité de population ont été ciblées : Calais, Valenciennes, Amiens, Saint-Quentin et Creil.

Là aussi, l'étude se conclut par une liste de préconisations pour construire l'avenir de cette mutation sociétale.



Lire la suite sur pf2s.fr

74 % des Français non-diplômés ne s'estiment pas compétents pour utiliser un ordinateur.

La stratégie nationale pour un numérique inclusif

Portée par le secrétaire d'État au numérique, Mounir Mahjoubi, la stratégie nationale entend construire les parcours d'inclusion numérique adaptés à tous.

Trois axes de travail structurent la stratégie nationale pour le numérique inclusif.

Le premier consiste à mieux connaître les usagers en situation d'exclusion numérique pour mieux les atteindre et les orienter. Des parcours d'orientation adaptés seront construits en fonction des freins, motivations, compétences mais également des territoires.

Le deuxième consiste à qualifier et structurer



Le territoire des Hauts-de-France est sur le point d'être labellisé comme territoire porteur de l'inclusion numérique. Une visite officielle du secrétaire d'État chargé du numérique avec la signature d'une charte est prévue d'ici la fin de l'année.

Renforcer l'autonomie numérique des publics vulnérables. Cet atelier co-animé par Emmaus connect et la DRJSJS œuvre à la réalisation d'un portail de ressources de l'autonomie numérique et de l'accès aux droits.

Repenser les lieux et les modalités d'accueil en incluant le numérique. Co-animé par le CCAS de Roubaix et les centres sociaux connectés, l'atelier doit aboutir à la rédaction du cahier des charges des lieux d'accueil de demain.

Les cinq chantiers du plan d'action régional

Le plan d'action régional de l'inclusion numérique a été élaboré autour de cinq chantiers. Il se concrétise par la mise en place d'ateliers devant aboutir à des livrables opérationnels pour les usagers comme pour les professionnels.

Former les agents d'accueil et d'accompagnement au numérique. Co-animé par le CNFPT et la DRJSJS, cet atelier vise à la réalisation d'un cahier des charges d'introduction de modules de formation sur le numérique.

Simplifier, dématérialiser les démarches administratives porté avec le CCAS d'Amiens.

Rendre facile à lire et à comprendre (FALC) les démarches administratives. Cet atelier co-animé par UDAPEI 59 et le CCAS d'Amiens réalise des supports de communication en FALC autour de la domiciliation.

L'ensemble des travaux devrait être restitué lors d'une journée consacrée à l'inclusion numérique au SILLAB dans le cadre de la semaine de l'innovation qui aura lieu du 19 au 25 novembre 2018.

Les premiers éléments ont d'ores et déjà été présentés lors d'événements récents, comme ceux du 16 février 2018 au SILLAB et du 26 juin 2018 à l'IRTS de Loos, en partenariat avec l'Ancass et Emmaus connect. L'Agence du numérique, partenaire

du projet, était venue présenter la stratégie nationale de l'inclusion numérique et près de trois cent cinquante acteurs étaient rassemblés pour être sensibilisés aux travaux du SILLAB et à la question de l'inclusion numérique.

 Lire la suite sur pf2s.fr

l'offre d'accompagnement au numérique dans les territoires, afin d'améliorer sa visibilité et de mieux répondre aux différents besoins des usagers. Un référentiel national commun de l'accompagnement au numérique est en construction pour permettre une lecture simple de l'offre de services proposée par chaque lieu, les qualifier et en garantir l'efficacité. Une cartographie mutualisée, un label commun, des objectifs de professionnalisation de la filière de médiation numérique complètent le dispositif.

Le troisième axe est de mobiliser les financements nécessaires pour rendre ces ressources disponibles et assurer la pérennité de l'offre d'accompagnement. De nouvelles sources de financements, publiques comme privées, sont à explorer, tout comme de nouveaux modèles de soutenabilité.

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion



MISSION
SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE

numérique s'ancre dans les territoires, avec des solutions adaptées aux habitants et au tissu d'acteurs local.

Les collectivités, coordonnées au niveau départemental, identifient les publics en difficulté avec le numérique, l'offre d'accompagnement présente sur leurs territoires et construisent ensemble la solution la plus pertinente.

Un quatrième groupe de travail, transversal, a pour mandat le recensement des stratégies numériques inspirantes à différents échelons (métropoles, intercommunalités, départements, régions), la formalisation des modèles de gouvernance territoriale qui fonctionnent, ainsi que la proposition d'une méthode permettant le passage à l'échelle des initiatives territoriales : bonnes pratiques, résolution des irritants, conditions de réussite...

La lutte contre l'illectronisme

Une carte interactive et modifiable par l'offreur de services lui-même permet de dresser la liste des ressources numériques dans la région qui luttent contre l'illectronisme.

Cette troisième étude co-portée par la DRJSCS et le CCAS d'Amiens, dirigée par l'université de Lille a permis de réaliser une première cartographie régionale interactive des dispositifs existants dans la région en matière de lutte contre l'illectronisme. Les étudiants impliqués dans ce travail ont investigué l'ensemble des cinq départements pour aboutir à un total de plus de 800 dispositifs sur les territoires.



Cet outil se veut opérationnel afin d'apporter une réponse immédiate et de proximité aux usagers en les orientant en fonction de leur besoin (libre accès ou formation). Il recense ainsi les lieux d'accès au numérique (en bleu sur la carte), les lieux de formation et d'accompagnement au numérique (en orange) ainsi que ceux liés aux démarches administratives en ligne (en vert), mais ces derniers sont peu nombreux puisque seuls quatre lieux sont recensés actuellement, dont le coffre-fort numérique développé par le CCAS de la ville d'Amiens.

Pour qui ? Quoi ? Où ? Quels horaires ? Quels coûts ?, Quels accès ? Quel accompagnement ? Quelle accessibilité ?... Voilà quelques-unes des questions qui trouvent réponse dans cette base de donnée riche d'informations et utile, autant aux particuliers, qu'aux organisations, structures, associations, et administrations qui traitent du sujet de l'inclusion numérique.

L'utilisateur peut aussi sélectionner les informations par type de structures. Neuf sont répertoriées : bibliothèque-médiathèque, administration et collectivité territoriale, centre social, maison de services au public, organisme de protection sociale, association, maison de quartier, pôle emploi et organisme de formation.

Cette cartographie comporte l'avantage de pouvoir être actualisée en permanence grâce à une fonctionnalité permettant à la structure offrant un service numérique d'ajouter un lieu de ressources ou de modifier les informations sur ceux identifiés, en remplissant un formulaire en ligne ou directement *via* le lien sur la carte. Un système de filtre existe pour s'assurer de la cohérence des informations remontées.

Elle est destinée aux usagers qui souhaiteraient se former à proximité, mais plus particulièrement aux professionnels (d'accueil et travailleurs sociaux) afin d'orienter les usagers vers un lieu d'accès ou de formation au numérique. Enfin cette cartographie est destinée aux collectivités et aux services de l'État, afin d'identifier les zones où il est nécessaire de développer des lieux d'accès et de formation.



Accéder à la carte interactive



La carte interactive du Siilab donne accès à une base de données riches d'informations

Mise à disposition de matériel informatique et d'une connexion internet en accès libre

Médiathèque intercommunale Antoine de Saint-Exupéry
(Accessibilité)

Pour qui ? : Tout public
Quoi ? : Accès à Internet dans la bibliothèque.
Où ? : Avenue Aristide Briand, 80320 CHAULNES
Horaires : -----
Coût : Gratuit
Accès : Accès libre
Accompagnement : Oui
Accessibilité handicaps : -----
Contact : mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr
Téléphone : 03.22.84.68.44
Site internet : <http://www.hautepicardie.fr/Informations>
 (dispositif n° 827)

Des travaux portés par un binôme État et collectivité dans le cadre d'un large partenariat public-privé pour favoriser l'inclusion numérique dans les Hauts-de-France

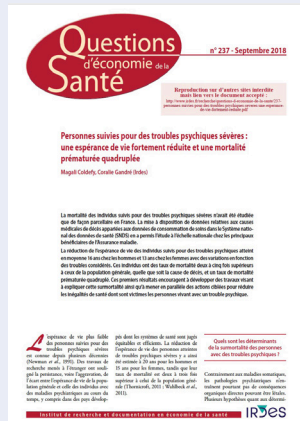
LUS POUR VOUS



Responsabilité collective

Actualité et dossier en santé publique s'attache dans son numéro de juin 2018 à définir la responsabilité collective en matière de prévention et promotion de la santé. Illustrée par le rôle des services de l'État et des collectivités territoriales, la responsabilité collective en matière de santé s'incarne, par exemple, dans l'aménagement urbain, la qualité de vie au travail, la promotion de la santé à l'école, dans les services judiciaires pour la jeunesse... Elle s'ancre dans la prise en compte des déterminants sociaux de la santé versus les comportements individuels, avec comme équilibre la responsabilité sanitaire et la liberté individuelle.

ADSP n°103, Prévention et promotion de la santé. Une responsabilité collective, juin 2018



Espérances de vie en psychiatrie

L'espérance de vie des personnes atteintes de troubles psychiatriques sévères est bien moindre que la moyenne nationale selon l'analyse des décès de 2014. Les auteurs montrent que seize ans en moyenne séparent les espérances de vie pour les hommes, et treize ans pour les femmes. Les taux de mortalité sont deux à cinq fois supérieurs à ceux de la population nationale. Ces différences sont essentiellement dues à des risques de suicide et de morts violentes plus élevés mais aussi à une plus forte consommation de tabac, à une plus grande sédentarité et à une plus faible observance.

Personnes suivies pour troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée, Questions d'économie de la Santé, n°237, septembre 2018



Des seniors paupérisés

À partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de 2015 (Insee), les auteurs de l'étude ont étudié les 1,5 million de seniors de 53 à 69 ans ne percevant ni revenu d'activité, ni pension de retraite (11 % des seniors). Ces personnes sont en majorité des femmes, moins diplômées et en moins bonne santé que les autres seniors. Leur taux de pauvreté est de 32 % vs 7 % pour les autres seniors ; moindre si leur conjoint travaille ou est à la retraite. Les transferts sociaux et fiscaux jouent cependant un réel rôle pondérateur. À défaut, 50 % de cette catégorie de seniors serait sous le seuil de pauvreté.

Aurélien D'Istanto, Jérôme Hananel, Yoann Musiedlak, Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté, Études & Résultats, Drees, n°1079, septembre 2018

À LIRE Parcours de santé et territoires



Fabrique Territoires Santé publie les Actes de la rencontre nationale des ateliers santé ville et des projets territoriaux de santé qui s'est déroulée à Lyon en juin 2017.

Organisée sous forme de tables rondes et d'atelier, la rencontre nationale a abordé plusieurs thématiques, allant de la définition du parcours de santé, de son opérationnalisation à la médiation, aux ruptures numériques, mais aussi à la place du premier recours, du parcours éducatif de santé des élèves et du parcours des personnes en grande vulnérabilité.

On peut retenir que l'enjeu des parcours de santé doit concilier une réponse personnalisée dans un dispositif de masse et avec un manque de centralisation et de coordination des politiques et des acteurs, alliant le traitement de base à la gestion de cas, tout en cherchant à équilibrer la complexité des situations et la complexité des réponses.

Les parcours de santé. Quelle réalité territoriale, Rencontre nationale des ASV et projets territoriaux de santé, 1^{er} juin 2017, Lyon, Fabrique, Territoires, Santé, 2018, 236 p.

« Comment le territoire peut-il mobiliser des ressources pour rendre effectif les parcours de santé des personnes ? »

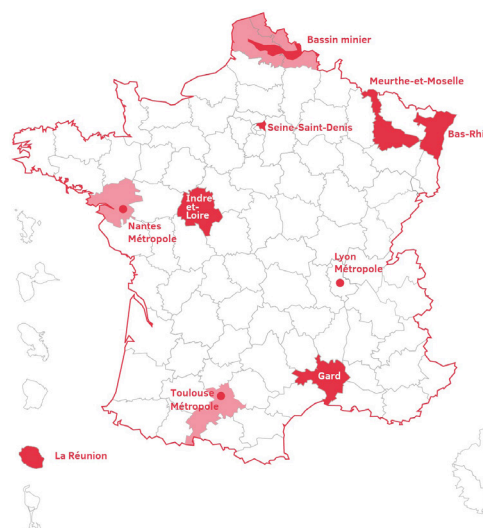
NATIONAL

La stratégie de lutte contre la pauvreté

Le Président de la République a présenté le 13 septembre 2018 la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, reposant sur trois projets sociétaux : productif, éducatif et solidariste et humanisme.

Dans son discours, Emmanuel Macron pose les bases de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, la refonte des modes de garde, et du revenu universel d'activité. Ces dispositions sont parties d'un ensemble de vingt-et-une mesures rassemblées en cinq engagements : Égalité des chances dès le premier pas pour rompre la reproduction de la pauvreté, Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, Vers des droits sociaux plus équitables et plus incitatifs à l'activité, Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. Les ambitions de cette stratégie portent sur l'éducation et la formation mais aussi l'accompagnement et l'émancipation sociale. Elle entend aussi adapter le modèle social hérité du XX^e siècle de l'État providence aux évolutions du marché du travail pour s'engager dans un nouveau modèle d'insertion par le travail et éradiquer la pauvreté.

 Lire la suite sur pf2s.fr



Le bassin minier fait partie de la dizaine de territoires démonstrateurs de la stratégie nationale. Dès 2019, l'ensemble des départements sera concerné.

NATIONAL

Ma santé 2022 : un nouvel engagement

Ma santé 2022 est un nouveau plan de santé qui entend modifier en profondeur le système de soins, allant de l'offre de soins aux métiers et formations.

Partant du constat d'une défaillance du système de santé français, Emmanuel Macron a présenté le 18 septembre 2018 la réforme du système de santé, *Ma santé 2022*, autour de trois engagements dits prioritaires. Ce constat recouvre l'accès aux soins dans les territoires, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, mais aussi les difficultés pour les patients à obtenir de l'information.

Trois axes structurent ce nouveau plan santé qui se décline aussi en dix mesures phares :

- placer le patient au cœur du système et faire de la qualité de sa prise en charge la boussole de la réforme ;
- organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital pour mieux répondre aux besoins de soins en proximité ;
- repenser les métiers et la formation des professionnels de santé.

 Lire la suite sur pf2s.fr

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES**



Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous est le sous-titre de la stratégie nationale de santé.

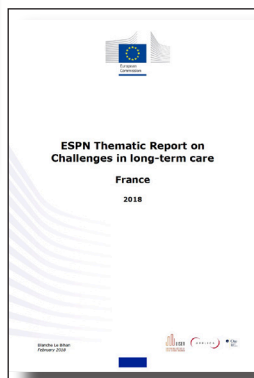
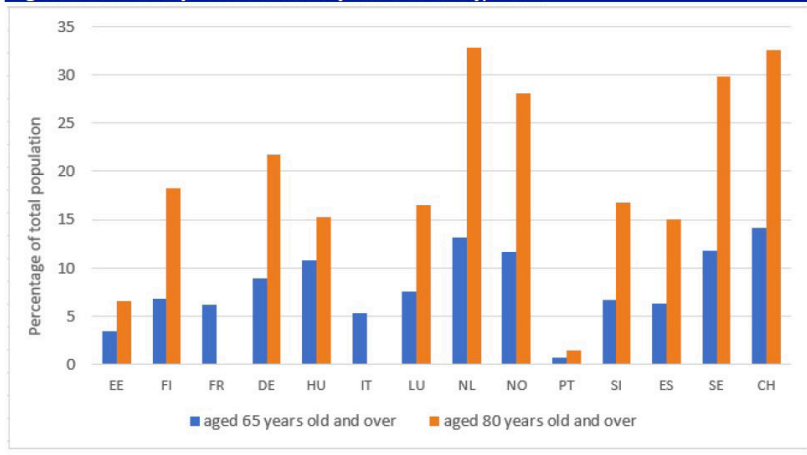


Figure 1: LTC recipients at home (65+ and 80+), 2014



Téléchargez les rapports

Les soins de longue durée sont pris de manière différente selon les États membres. La France se situe dans une moyenne basse.

L'état de santé des populations âgées est très variable d'un État à l'autre.



EUROPE

Les soins de longue durée vus de l'Europe

La Commission européenne vient de publier un rapport comparant les soins de longue durée dans l'ensemble des trente-cinq États membres et associés.

Le rapport de synthèse comme les rapports nationaux analysent quatre défis : l'accès aux dispositions relatives aux soins de longue durée et leur adéquation, les questions liées à la situation de l'emploi des aidants, la qualité de la prestation de soins de longue durée et des emplois, et la viabilité financière des dispositions nationales en matière de soins de longue durée. L'Union qui n'a pas compétence en la matière s'appuie sur le pilier européen des droits sociaux (principe 18) qui stipule que toute personne a droit à des soins de longue durée abordables et de qualité, en particulier des soins à domicile et des services de proximité.

Trois tendances lourdes apparaissent, au-delà des particularismes nationaux.

La première est l'éclatement institutionnel et territorial qui impacte négativement l'accès et le financement des soins de longue durée. La deuxième est la priorité clairement mise sur les soins à domicile qui s'accompagne d'un effet notable de désinstitutionnalisation. D'un autre côté, la prise en charge résidentielle est de plus en plus gérée par des organismes privés à but lucratif. Enfin, le troisième trait est l'augmentation massive des aidants, familiaux ou non, dû au manque de prise en charge institutionnelle, à son manque de qualité ou à son coût excessif.

Le rapport se conclut par douze recommandations pour les États et huit pour l'Union

 [Lire la suite sur pf2s.fr](#)

Les aidants

De nombreux pays ont mis en place un système de congés pour soins qui permet aux parents de prendre un congé ou d'alléger leur emploi du temps, subordonné à l'approbation de l'employeur. Dans certains pays, les bénéficiaires continuent de recevoir un salaire complet, ou une compensation financière limitée. Dans beaucoup d'entre eux, comme en France, le congé ne donne lieu à aucun dédommagement.

AGENDA

21 novembre 2018, Paris

États généraux de la prévention
des cancers - résultats des ateliers
et consultations citoyennes

Organisation : Ligue contre le cancer
Programme : cliquez ici

*Inscrivez-vous ici
sur pf2s.fr*

*pour recevoir la
lettre électronique
et les informations
de la Plateforme
sanitaire et sociale
Hauts-de-France*

6 décembre 2018 Douai

Éthique et données

Organisation : Plateforme sanitaire et
sociale Hauts-de-France
Programme : cliquez ici

10-11 janvier 2019 Paris

La recherche interventionnelle pour
lutter contre les inégalités sociales
et territoriales de santé

Organisation : INCa
Programme : cliquez ici

6 février 2019 Paris 6 février 2019 Paris

Colloque TIC Santé
- Le numérique en santé : quelle
valeur ajoutée ?

Organisation : Formatic santé
Programme : cliquez ici

Colloque TIC Santé
- Le numérique en santé : quelle
valeur ajoutée ?

Organisation : INCa
Programme : cliquez ici

Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France

Éditeur : OR2S, faculté de médecine, 3 rue des Louvels, 80036 Amiens cedex 1
Tél : 03 22 82 77 24, courriel : info@or2s.fr site : www.or2s.fr / www.pf2s.fr, courriel : plateforme@or2s.fr
Directrice de publication : D^r Élisabeth Lewandowski (or2s)

Comité de rédaction : Anne Duchemin (DRJSCS), Julien Kounowski (DRJSCS), Philippe Lorenzo (OR2S), Grégory Marlier (conseil régional), Antoine Rehault (conseil régional), Julien Salingue (institut catholique de Lille), Christophe Trouillard (DRJSCS), Alain Trugeon (OR2S), David Verloop (ARS)

Rédaction et mise en page : Philippe Lorenzo
n° ISSN : en cours

